

Texte adressé aux rectrices et recteurs d’académie ; aux directrices et directeurs des instituts universitaires de formation des maîtres

Le C2i® niveau 2 “enseignant”, institué par la **Erreur! Signet non défini.circulaire n° 2004-46 du 2-3-2004**, a été mis en expérimentation durant l’année 2004-2005, conformément à la [circulaire n° 2004-216 du 3-12-2004](#).  
 À l’issue de cette expérimentation, la généralisation se déroule en deux phases sur les années 2005-2006 et 2006-2007.  
 Cette circulaire explicite les conditions de la première phase de généralisation : ses objectifs, le référentiel national établi à l’issue de l’expérimentation et le cahier des charges pour la première année de généralisation.

I - Les objectifs

- Tous les IUFM entrent dans le processus de formation et de validation des compétences du C2i® niveau 2 “enseignant”, en vue de préparer la généralisation à tous les stagiaires des premier et second degrés en 2006-2007 aux fins de certification, dans le cadre de la validation de leur formation.
- Il s’agit de définir et valider les meilleures conditions de délivrance du certificat.
- Il est attendu que soient stabilisées les procédures alliant formation, évaluation, validation et certification.

II - Le référentiel national

Le référentiel retenu pour la généralisation est issu de celui qui a été expérimenté. Il comprend 27 compétences réparties en 7 domaines.

A - Compétences générales liées à l’exercice du métier

Domaines	Compétences	
A.1 Maîtrise de l’environnement numérique professionnel	1. Identifier les personnes ressources TIC et leurs rôles respectifs, dans l’école ou l’établissement, et en dehors (circonscription, bassin, académie, niveau national...).	*
	2. S’appropriier différentes composantes informatiques (lieux, outils, ...) de son environnement professionnel.	*
	3. Choisir et utiliser les ressources et services disponibles dans un espace numérique de travail (ENT).	
	4. Choisir et utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les acteurs et usagers du système éducatif.	
	5. Se constituer et organiser des ressources en utilisant des sources professionnelles.	*
A.2 Développement des compétences pour la formation tout au long de la vie	1. Utiliser des ressources en ligne ou des dispositifs de formation ouverte et à distance (FOAD) pour sa formation.	*
	2. Se référer à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages et TICE.	
	3. Pratiquer une veille pédagogique et institutionnelle, notamment par l’identification des réseaux d’échanges concernant son domaine, sa discipline, son niveau d’enseignement.	
A.3 Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif	1. S’exprimer et communiquer en s’adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe...).	*
	2. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment : - la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ; - la sécurité informatique ; - le filtrage internet.	*
	3. Prendre en compte les lois et les exigences d’une utilisation professionnelle des TICE concernant notamment : - la protection des libertés individuelles et publiques ; - la sécurité des personnes ; - la protection des mineurs ; - la confidentialité des données ; - la propriété intellectuelle ; - le droit à l’image.	*
	4. Respecter et faire respecter la charte d’usage de l’établissement, dans une perspective éducative d’apprentissage de la citoyenneté.	*

B - Compétences nécessaires à l'intégration des TICE dans sa pratique

Domaines	Compétences	
B.1 Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif	1. Rechercher, produire, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique.	*
	2. Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives.	*
	3. Concevoir des situations de recherche d'information dans le cadre des projets transversaux et interdisciplinaires.	
B.2 Conception et préparation de contenus d'enseignement et de situations d'apprentissage	1. Identifier les situations d'apprentissage propices à l'utilisation des TICE.	*
	2. Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des logiciels généraux ou spécifiques à la discipline, au domaine enseigné, au niveau de classe.	*
	3. Intégrer des outils et des ressources dans une séquence d'enseignement, en opérant des choix entre les supports et médias utilisables et leurs modalités d'utilisation.	*
	4. Préparer des ressources adaptées à la diversité des publics et des situations pédagogiques en respectant les règles de la communication.	
B.3 Mise en œuvre pédagogique	1. Conduire des situations d'apprentissage en tirant parti du potentiel des TIC : - travail collectif, individualisé, en petits groupes ; - recherche documentaire.	*
	2. Gérer l'alternance, au cours d'une séance, entre les activités utilisant les TICE et celles qui n'y ont pas recours.	*
	3. Prendre en compte la diversité des élèves, la difficulté scolaire en utilisant les TICE pour gérer des temps et des modalités de travail différenciés, en présentiel et/ou à distance.	*
	4. Utiliser les TICE pour accompagner des élèves, des groupes d'élèves dans leurs projets de production ou de recherche d'information.	
	5. Anticiper un incident technique ou savoir y faire face.	
B.4 Mise en œuvre de démarches d'évaluation	1. Identifier les compétences des référentiels TIC (B2i® ou C2i®) mises en œuvre dans une situation de formation proposée aux élèves, aux étudiants.	*
	2. S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences TIC (B2i® ou C2i®).	*
	3. Exploiter les résultats produits par des logiciels institutionnels d'évaluation des élèves.	

### III - Le cahier des charges

Se donner les moyens de réussir la généralisation

Dans la perspective de la généralisation qui concernera, en 2007, tous les professeurs stagiaires des premier et second degrés, les IUFM déterminent, pour la première phase 2005-2006, la population de stagiaires concernés. Ils prendront en compte la nécessité d'un nombre suffisant de stagiaires impliqués et la diversité des situations de stage afin de réussir la deuxième phase.

Atteindre un haut niveau de formalisation

La formalisation du processus qui allie la formation, l'évaluation et la validation doit être soumise aux instances de l'établissement. Cette formalisation s'appuie sur les principes suivants :

- l'évaluation doit essentiellement s'effectuer régulièrement tout au long de l'année lors d'activités prévues dans le plan de formation ;
- l'ensemble des formateurs est, à court terme, concerné, aussi les IUFM sont-ils invités à mettre en place une formation de formateurs adéquate si nécessaire.

Conditions de certification

Les exigences à satisfaire pour la certification sont les suivantes :

- les 18 items signalés par une étoile dans la colonne de droite du référentiel doivent être obligatoirement validés ;
- parmi les 9 items restants (sans étoile), 5 au moins devront aussi être validés.

Dans ce cadre, la délivrance du certificat devant garantir un haut niveau de compétences professionnelles, chaque IUFM détermine les conditions et critères minimaux de validation des compétences pour l'obtention du certificat.

La liste des compétences validées sera remise aux stagiaires n'ayant pas obtenu le certificat.

Dans ce contexte de première phase de généralisation, la certification et la validation ou non des compétences du C2i® niveau 2 "enseignant" ne doivent pas avoir d'incidences sur la validation de la formation des stagiaires.

Dispositif de suivi

- Le groupe national d'experts fournit aux IUFM un document d'accompagnement sur la base des enseignements tirés de l'expérimentation.
- Les IUFM participeront aux regroupements nationaux organisés par le ministère (SDTICE) en accord avec la CD-IUFM.
- Chaque IUFM fournira toutes les informations sur l'organisation de la formation, de la validation et de la certification en réponse aux enquêtes initiées par le ministère pour permettre une harmonisation des pratiques.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

et par délégation,

Le directeur du Cabinet

Patrick GÉRARD